

LES DECISIONS

- 1 - Classement des demandes FIBM recherche et transfert (reliquat)
- 2 - Répartition du Bonus Qualité Recherche (B.Q.R)
- 3 - Adoption du principe d'une subvention à la Bibliothèque Universitaire
- 4 - Etudes de 3ème cycle

FIBM

Cinq dossiers ont été présentés.

Il s'agit de :

1 - "Ingénierie simultanée en conception et fabrication mécanique" présenté par l'ENSIMEV, Laboratoire de Conception des Systèmes Mécaniques et Energétiques", (Laboratoire du LAMIH).

Responsables : Messieurs CASTELAIN et DESMET.

2 - "Projet d'ingénierie intégrée produit/process" présenté par le LAMIH, Laboratoire de Génie Industriel et Logiciel".

Responsable : Monsieur SOENEN.

3 - "Conception ergonomique et évaluation biomécanique de l'homme effectuant une tâche de télépoursuite" présenté par le LAMIH, Laboratoire d'Automatique Industrielle et Humaine.

Responsables : Messieurs MALVACHE et LEPOUTRE, Mademoiselle HAYANE.

4 - "Création d'un poste de traitement d'images en couleur" présenté par le LAMIH, Laboratoire d'Informatique Robotique et Reconnaissance des Formes.

Responsable : Monsieur BOURTON.

5 - "Mise en place de la formation d'Ingénieurs en Génie Informatique et Productique (EIGIP), présenté par l'ISTV."

Responsable : Monsieur FREVILLE.

Les dossiers 3 et 4 ont déjà été proposés au FIBM en 1992 et n'ont pas été retenus.
Le dossier 5 ne rentre pas dans le cadre Recherche et Transfert de Technologie ; il ne doit pas être classé.

Après délibération, le Conseil a adopté le classement suivant avec 17 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- 1 - Dossier n°1 de l'ENSIMEV (LAMIH - LCSME) - Responsable Monsieur CASTELAIN
- 2 - Dossier n°3 du LAMIH - LAIH. - Responsable Monsieur MALVACHE
- 3 - Dossier n° 2 du LAMIH - LGIL - Responsable Monsieur SOENEN
- 4 - Dossier n° 4 du LAMIH - LIRF2 - Responsable Monsieur BOURTON

Le projet 1 est présenté comme dossier prioritaire.

REPARTITION DU BQR

Crédits de fonctionnement :

Le Conseil a adopté précédemment le prélèvement de 10 % sur le montant des crédits de fonctionnement des équipes reconnues par la DRED soit 138.000 Francs à redistribuer aux équipes non reconnues sur présentation d'un rapport d'activités.

Le Président rappelle qu'en début d'année, 50 % du montant des crédits affectés en 1991 ont été ouverts afin de ne pas bloquer le fonctionnement des équipes de recherche.

Pour les équipes non reconnues le montant des crédits ouverts s'élève à 101.052,80 F. Il reste donc 36.947,20 F à distribuer à ces équipes.

Deux équipes ont présenté leur rapport d'activités :

- le laboratoire d'hydrodynamique, d'aérodynamique et d'énergétique, LHAE (Monsieur LERAY).
- le laboratoire de Matériaux Industriels, LMI (Monsieur THIERRY).

Le Conseil adopte à l'unanimité les dispositions suivantes :

- le LHAE recevra 21.544,3 F, soit un crédit total de 51.000 F pour 1992.
- le LMI recevra 15.402,9 F soit un crédit total de 40.000 F pour 1992.

Les autres équipes ont un crédit pour 1992 correspondant à 50 % des crédits 1991 soit :

- LBC : 7174,05 F
- LAC (rattaché au CAMEL) : 9 428,80 F
- Anglais-Lettres : 14.758,20 F
- LAPEM : 14.963,15 F

Crédits d'équipement :

Ces crédits sont ouverts pour 1992 à hauteur de 70 % environ, correspondant aux A.P. La redistribution du BQR sur ces crédits sera examinée lors du prochain Conseil.

Bernard Thierry rappelle en outre que les laboratoires "non reconnus" doivent déposer leur projet avant la fin de l'année ; tous les laboratoires prépareront leur rapport d'activités pour le mois d'octobre.

LE POINT SUR LES FINANCES

1 - Bons de commande :

Il est rappelé que chaque bon de commande doit être obligatoirement signé par les services financiers ET le Vice-président Recherche avant qu'un laboratoire n'engage une commande. Tous les fournisseurs ont été avisés par lettre de cette procédure.

2 - Téléphone :

Certains laboratoires ayant des factures de téléphone supérieures à 150.000 F par an, "alors qu'il n'en ont pas les moyens", Bernard Thierry exhorte les directeurs des laboratoires concernés à s'autodiscipliner. Si la situation n'évolue pas favorablement à la rentrée, certaines lignes téléphoniques devront être supprimées.

Afin d'aider les responsables des laboratoires à mieux gérer leur budget "téléphone", Monsieur le Secrétaire Général rappelle qu'il leur est possible d'obtenir une facture mensuelle par poste, ainsi que la liste de tous les numéros demandés pour chaque poste de laboratoire.

3 - Abonnements aux périodiques "recherche" :

Les revues consacrées à la recherche, très souvent d'origine étrangère, représentent 65 % du budget "périodiques" de la Bibliothèque Universitaire et augmentent chaque année de 15 à 20 %. De même dans les acquisitions de l'année 1992, les ouvrages dédiés à la recherche représentent 7 % du nombre total, mais 33 % de cette ligne budgétaire. Anne Steiner, directrice de la Bibliothèque Universitaire, demande donc une subvention. Bernard Thierry propose d'attribuer une aide financière, prise sur la ligne "réserve 91 - recherche". Le Conseil Scientifique se prononcera en fin d'année sur cette demande. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ETUDES DE 3ème CYCLE

Bernard Thierry présente une lettre du ministère qui concerne l'arrêté du 30 mars 1992, relatif aux études de 3 ème cycle, et tout particulièrement la constitution d'une banque de données sur les inscriptions et les soutenances en thèse.

Etaient présents :

Monsieur Tournier, Président, - Monsieur Thierry, Vice-Président chargé de la Recherche et des Etudes Doctorales.

Personnalités extérieures : Monsieur Pasqualini

Collège A : Messieurs Bruneel, Castelain, Le Ray, Oudin.

Collège C : Messieurs Labraga, Lefebvre, Petit, Rouzé.

Collège D : Monsieur Brassart.

Collège E : Monsieur Danjou.

Collège F : Monsieur Bury

Collège étudiants : Mesdemoiselles Duribreux, Escher, Piechowiak.

Membre de droit : Monsieur le Secrétaire général et Monsieur l'Agent Comptable.

Invités : Mesdemoiselles Hayane et Steiner.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Dieulin à Monsieur Pasqualini , Messieurs Bricout et Ravalard à Monsieur Oudin, Monsieur Gaudier à Monsieur Le Ray, Monsieur Vaillant à Monsieur Castelain, Monsieur Ourak à Monsieur Lefebvre.

Excusé :

Monsieur Delbecq.